

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1. Identification de la préparation : **KARAKAS (suspension microcapsules CS)**

1.2. Utilisation de la préparation : Agriculture - Insecticide

1.3. Identification de la société / entreprise:

SAPEC Agro, S.A.: Av. do Rio Tejo, Herdade das Praias
2910-440 Setúbal Portugal
Tél. : 00 351 265 710 100
Fax : 00 351 265 710 105
e-mail: agroseguranca@agro.sapec.pt

1.4. Téléphone d'appel d'urgence : appeler le 15, le 18 ou le 112 ou bien l'un des centres antipoison ci-dessous :

Angers :	02 41 48 21 21
Bordeaux :	05 56 96 40 80
Lille :	0 825 812 822
Lyon :	04 72 11 69 11
Marseille :	04 91 75 25 25
Nancy :	03 83 32 36 36
Paris :	01 40 05 48 48
Rennes :	02 99 59 22 22
Strasbourg :	03 88 37 37 37
Toulouse :	05 61 77 74 47

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'attitude, N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la préparation :

-Conformément au règlement CE n° 1272/2008 [CLP] : Tox. aiguë 4 : H332 ; Tox. aiguë 4 : H302 ; Tox. aquatq. Aigüe 1 : H400 ; Tox. Aquatique Chroniq. 1 : H410 ;

Risques d'effets physico-chimiques : -----

Risques pour l'homme : Nocif en cas d'ingestion, Nocif par inhalation.

Risques pour l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Eléments d'étiquetage

-D'après le règlement CE n° 1272/2008 :
Classement/étiquette en vigueur en France.

Symbole(s)
) de
danger



Mention d'avertissement :

ATTENTION

Mention(s) de danger :

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H332 : Nocif par inhalation.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mention(s) de prudence :

P261 : Éviter de respirer les vapeurs/aérosols de pulvérisation.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale

Information supplémentaire :

Générales : P102 - Tenir hors de portée des enfants.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1- Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent de 20 mètres pour les usages sur maïs.

SPe3- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur vigne et de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur céréales et crucifères.

SPe3- Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages sur vigne, maïs et céréales.

SPe8- Dangereux pour les abeilles. /Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison ou en période de production d'exsudats. /Ne pas utiliser en présence d'abeilles. /Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes. /Enlever les adventices avant leur floraison.

2.3. Autres dangers : -----

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances : Non Concerné

3.2. Mélanges :

(➤) Document N° : PF-565-C
Revision No. / Date : 04/ dec 2018
Page 3 / 10

KARAKAS

Identification de la substance			% (p/p)	Classification de la substance	N° Enregistrement REACH
Nom	N° CAS	N° CE		D'après le règlement N° 1272/2008	
Lambda cyhalothrine (C ₂₃ H ₁₉ ClF ₃ NO ₃)	91465-08-6	415-130-7 (EINECS) 607-252-00-6 (INDEX)	9.4 (**)	Tox. aiguë 2: H330; Tox. aiguë 3: H301; Tox. aiguë 4: H312; Tox. aquat. aiguë 1: H400; Tox. Aquat. Chroniq.1: H410	(*)
Solvant naphta (pétrole), aromatique lourd	64742-94-5	265-198-5 (EINECS) 649-424-00-3 (INDEX)	8-12	Tox. par asp.1: H304	NA

(*) Substance active pour une utilisation dans des produits phytopharmaceutiques exclusivement, considérée comme étant enregistrée (article 15 (1) du règlement 1907/2006)

(**) Equivalent à 100g/l de lambda-cyhalothrine pure.

Note: pour obtenir le texte complet des phrases H, se référer au paragraphe 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours :

- Inhalation :** En cas d'inhalation accidentelle, amener la victime à l'air libre. Contrôle de la respiration et si nécessaire, prévoir l'oxygénothérapie. Consulter un médecin si les symptômes persistent ou se développent.
- Contact avec la peau :** En cas de contact avec la peau enlever les vêtements souillés. Laver les parties concernées immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon pendant 15 à 20 minutes. Si l'irritation persiste consulter un médecin.
- Contact avec les yeux :** En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau claire y compris sous les paupières pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
- Ingestion :** En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau uniquement si la victime est consciente. Contacter immédiatement un médecin si les symptômes se développent. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne jamais faire vomir sauf avis contraire du médecin ou du centre anti-poison.
- Conseils généraux:** Ne jamais laisser la victime seule. Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez les secours (15), le service médical ou le centre anti-poison.

4.2. Les symptômes les plus graves et leurs effets : (associé à la matière active) : (Lambda cyhalothrine)

- Ingestion** - troubles gastro-intestinaux: nausées, vomissements, diarrhées et douleurs abdominales; sialorrhée (production de salive), paresthésie au niveau de la langue et des lèvres, maux de tête, faiblesse, vertiges, fasciculations musculaires, convulsions, coma, tachycardie, réaction anaphylactique.
- Inhalation** - problèmes respiratoires, difficulté à respirer, toux, bronchospasme, dyspnée, crises d'asthme;
- Contact** - irritation des yeux, de la peau et des muqueuses, dermatite de contact avec érythème, inflammation, paresthésie au niveau du toucher.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et des traitements particuliers nécessaires:

Fournir des soins d'accompagnement et un traitement symptomatique. En cas d'ingestion faire vomir ou effectuer un lavement gastrique, dans le cas où la victime est consciente ; administrer du charbon actif ou une solution saline laxative (type : sulfate de sodium ou de magnésium ou bien un produit similaire). Si des symptômes d'allergie(s) apparaissent, fournir des soins appropriés.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction :

Moyen d'extinction préconisés : poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO₂), brouillard d'eau.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser : eau sous forme de jet.

5.2. Danger particulier résultant de l'exposition :

lors d'un incendie, des gaz irritants et potentiellement toxiques peuvent être générés par décomposition thermique ou de combustion (oxydes de carbone et d'azote, composés fluorés et composés chlorés : HCL et éventuellement CL₂).

5.3. Conseils au personnel préposé à la lutte contre le feu :

Mesures de lutte contre l'incendie : procéder à l'évacuation complète des locaux concernés. Combattre le feu depuis une zone protégée. En fonction de la localisation du feu, il est souvent préférable de ne pas utiliser d'eau pour éviter le risque de contamination de l'environnement. Si cela n'est pas possible, pulvériser de l'eau avec précaution. Refroidir les citernes/fûts exposés au feu à l'aide d'eau pulvérisée. Prenez les mesures adéquates afin de prévenir une contamination de l'environnement. Si possible recueillir l'eau d'incendie et la stocker pour la traiter ultérieurement.

Équipement de Protection spéciaux pour le personnel au contact du feu : utiliser un appareil respiratoire individuel portable individuel et porter une tenue de protection complète et adaptée.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions Individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Pour le personnel non impliqué dans la mise en place des mesures d'urgence : éviter de toucher ou d'inhaler du produit.

Pour le personnel impliqué dans la mise en place des mesures d'urgence : Isoler la zone contaminée et interdire son accès aux personnes non nécessaires. Utiliser un vêtement de protection approprié, des gants et un masque de protection des yeux / du visage pour filtrer les vapeurs. Eliminer toute les matières combustibles susceptibles de s'enflammer. Ventiler un local contaminé confiné avant d'y pénétrer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

ne pas disperser la pollution et ne pas rejeter les eaux souillées dans l'environnement, ne pas rejeter les résidus à l'égout, dans les eaux de surfaces ou dans les cours d'eau. Endiguer le produit répandu si cette opération ne présente pas de risques. Si le produit a contaminé les plans d'eau, le sol ou la végétation, avertir les autorités locales compétentes.

6.3. Méthodes et matériel pour le stockage et le nettoyage :

endiguer le produit répandu, et le collecter à l'aide d'un matériau absorbant non combustible (terre, kieselgur, vermiculite) en évitant de produire de la poussière et le déposer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales ou nationales en vigueur. Eviter d'utiliser de l'eau pour le nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions pendant la manipulation: utiliser les vêtements de protection appropriés pour éviter tout contact direct avec le produit ou son inhalation. Manipuler dans des zones bien ventilées, équipées si possible d'un rince œil et d'une douche. Éliminer le plus possible les sources possibles d'incendies dans la zone de manipulation et de stockage. Il est nécessaire d'avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas fumer, manger ou boire pendant la manipulation du produit. Après la manipulation, enlever les vêtements contaminés et se laver les mains soigneusement avec de l'eau et du savon neutre. Garder les équipements de protection individuelle et les vêtements contaminés bien séparés des autres vêtements et les laver à part. Ne manipuler des produits dont l'emballage a été endommagé qu'avec des vêtements de protection adéquate. Conserver le récipient bien fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

7.2. Bonnes conditions de stockage, incluant toutes incompatibilités : conserver uniquement dans le contenant original, bien fermé et étiqueté. Stocker les récipients à l'abri du gel et de la lumière

(➤) Document N° : PF-565-C
Revision No. / Date : 04/ dec 2018
Page : 5/10

KARAKAS

directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de portée des enfants et du public. Stocker à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas entreposer près de sources de flammes et de chaleur. Prévoir dans les zones de stockage des mesures pour la lutte contre l'incendie et des précautions contre les décharges électrostatiques.

7.3. Utilisations particulières: voir les informations transmises par le fabricant sur l'étiquette du produit.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites d'expositions: (lambda cyhalothrine) - DJA : 0.005 mg/kg p.c./jour. AOEL : 0.0025 mg/kg p.c./jour

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures techniques appropriées: ventilation nécessaire (naturelle ou mécanique). Contrôle des sources d'ignition, prendre des mesures préventives de lutte contre l'incendie, mettre des douches à disposition ; dans les aires de manutention confinées prévoir des rince-œil.

Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle:

Protection des yeux : utiliser des visières ou des lunettes de sécurité qui assurent la protection complète des yeux (normes EN 166, 168. Sigle 3 et 4 -Traitée anti-buée-AB-)

Protection de la peau et du corps : porter des tabliers ou d'autres vêtements de protection résistant aux produits chimiques (cat. III, type 4), des gants en nitrile et des bottes de caoutchouc-nitrile (normes EN 832, EN 345, 346, 347).

Protection respiratoire : un équipement respiratoire homologué avec un filtre A2P3 est souhaitable

Protection des mains : porter des gants résistants aux produits chimiques (en nitrile, norme EN374). Les gants doivent être conformes aux normes appropriées, changés lorsqu'ils sont suspectés d'être percés, endommagés ou lorsque leur durée de vie est dépassée.

Dangers thermiques : non applicable

Mesures de protection de l'environnement : éviter les déversements. Garder le produit dans de bonnes conditions de stockage. Garder les contenants fermés.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations physiques générales et propriétés chimiques :

État physique :	liquide
Couleur :	blanc cassé
Odeur :	Non caractéristique
Seuil Odeur :	NA
pH (1% dans l'eau):	5.9
Point de fusion/congélation:	NA
Point d'ébullition initial et domaine d'ébullition :	96 °C
Point éclair:	>96 °C
Taux d'évaporation:	NA
Inflammabilité:	Non inflammable
Limites sup./inf. d'inflammabilité ou explosibilité :	Non applicable
Pression de vapeur:	NA
Densité de vapeur:	NA
Densité relative:	1.033
Solubilité:	NA
Coefficient de partage n-octanol/eau (log p) :	NA
Température d'auto-inflammation :	505 °C
Température de décomposition thermique :	NA
Viscosité:	1490/1470 - 580/580cP (12 - 50 rpm, 20°C)

(➤) Document N°: PF-565-C
Revision No. / Date: 04/ dec 2018
Page 6 / 10

KARAKAS

Propriétés explosibles: non explosif
Propriétés oxydantes: pas de propriété oxydante

9.2. Autres informations:

Miscibilité : NA
Solubilité dans l'huile : NA
Conductivité : NA
Groupe Gaz : non applicable

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité : pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique : stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : pas d'information disponible.

10.4. Conditions à éviter : ne pas stocker dans des conditions trop humides ou trop chaudes et près de sources de chaleur ou de toute source d'ignition. Garder éloigné des aliments, des boissons et des points d'eau.

10.5. Matériaux incompatibles : pas d'information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux : peut générer, par décomposition thermique ou par combustion lors d'un feu, des gaz irritants et potentiellement très toxiques (oxydes de carbone et d'azote, composés fluorés et composés chlorés : HCL et éventuellement CL₂).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Information sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë :

par voie orale : DL₅₀ 300 - 2000 mg/kg p.c. (rats femelles)
par voie cutanée : DL₅₀ > 2000 mg/kg p.c. (rats) (*)
par inhalation (4h) : 0.06 mg/l d'air (rats) (lambda cyhalothrine)

Effets immédiats(*) :

Irritation / corrosion de la peau : non irritant (lapin)
atteinte/irritation des yeux : non irritant (lapin)
sensibilisation respiratoire : pas d'information disponible
sensibilisation de la peau : pas d'effet sensibilisant (cochon d'inde)

Effets chroniques (Lambda cyhalothrine):

Toxicité des doses répétées : Non démontré
Carcinogénicité : Non observé
Mutagénicité: Non observé
Toxicité sur la reproduction: Non observé

(*)Basé sur des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Voies d'exposition probables: Contact avec la peau, les yeux, ingestion et inhalation.
Les symptômes et les effets: Voir le paragraphe 4.2.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Écotoxicité

Toxicité aiguë :

Toxicité pour les Poissons CL ₅₀ (96 h):	2 mg/l (Truite arc-en-ciel)
Toxicité pour les invertébrés aquatiques CE ₅₀ (48 h):	1.81 µg/l (<i>Daphnia magna</i>)
Toxicité algues E _b C ₅₀ (72 h):	8.47 mg/l (<i>Desmodesmus subspicatus</i>)
Toxicité orale oiseaux DL ₅₀ :	> 3950 mg/kg de p.c. (Canard Col-vert) (Lambda cyhalothrine)
Toxicité orale abeilles DL ₅₀ (48h):	6.5 µg/abeille
Toxicité par contact abeille DL ₅₀ (48h):	1.0 µg/abeille
Plantes aquatiques CE ₅₀ (14 j):	NA

Toxicité chronique (Lambda cyhalothrine) :

Toxicité chronique poissons NOEC (28j):	0.25 µg/l (Vairon)
Toxicités chroniques invertébrées aquatiques NOEC (96h) :	0.006 µg/l (<i>G. pulex neonates</i>)
Toxicité chronique algues NOEC (72h) :	NA

12.2. Persistance et dégradabilité (Lambda cyhalothrine):

-Sols : Rapidement dégradé dans le sol. DT₅₀ Champs et Typique : 25j ; DT₅₀ Laboratoire : 65j.

-Eau : Dégradation chimique rapide dans le système eau-sédiments, DT₅₀ : 12j. Dégradation chimique modérément rapide dans la phase aqueuse seulement, DT₅₀ : 8j. Dispersion rapide dans l'eau au sein d'un système aquatique. Il y a peu de risque de contamination des eaux souterraines.

12.3. Potentiel de bio-accumulation (Lambda cyhalothrine): haut potentiel bio-accumulation. BCF: 1950.

12.4. Mobilité dans le sol : Ne devrait pas être sensiblement mobile dans la plupart des sols

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB évaluation: NA.

12.6. Autres effets nocifs: NA.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Élimination des excédents et des résidus: faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Eviter l'exposition du personnel. Code déchet matière : 07 04 13* (Décision de la Commission 2001/118/CE).

Élimination des bidons: les bidons vides doivent être rincés trois fois et l'eau de rinçage doit être reversée dans la cuve du pulvérisateur. Éliminer les emballages vides via la filière de collecte ADIVALOR. Le réemploi des emballages est interdit. Code des emballages vides : 15 01 10* (Décision de la Commission 2001/118/CE).

Manipulation: Les bidons doivent être fermés et étiquetés. Éviter le contact direct avec la peau. Ne pas contaminer les cours d'eau, les étangs, les fossés ou les égouts avec le produit ou les contenants souillés.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (➤)

14.1. Numéro ONU: UN 3082

14.2. Nom d'expédition ONU:

Transport par route - ADR/RID: 3082 ; MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A (contient : Lambda cyhalothrine) ; 9 ; III ; (-).

(➤) Document N°: PF-565-C
Revision No./ Date: 04/ dec 2018
Page 8/10

KARAKAS

Transport maritime - IMDG: UN 3082 ; ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.(contains: Lambda cyhalothrin); 9; III.

Transport aérien - IATA: UN 3082 ; ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains: Lambda cyhalothrin); 9; III.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9

14.4. Groupe d'emballage: III

14.5. Dangers pour l'environnement:

ADR /RID: Dangereux pour l'environnement.

IMDG : Le produit est un polluant marin.

IATA: Dangereux pour l'environnement

14.6. Précautions spéciales pour les opérateurs: non applicable

14.7. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le Code IBC: Non applicable (le produit n'est pas transporté en vrac).

Note : exemption à l'ADR/RID/IMDG/IATA des quantités limitées : les regroupements de colis dont le poids total ne dépasse pas 30 kg sont exonérés à condition que chaque colis individuel ne dépasse pas 5L.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES(➤)

15.1. Réglementations relatives à la sécurité, la santé et l'environnement /législation spécifique pour les mélanges:

Catégorie Seveso: E1

15.2. Evaluation relative à sécurité au niveau chimique: l'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour la préparation.

15-3. Autres prescriptions :

Protection de l'environnement Installations classées (ICPE) : Loi 76-663 du 19/7/76 (J.O. du 20/7/76) modifiée: 4510

16. AUTRES INFORMATIONS(➤)

Révision du contenu : les paragraphes / sous paragraphes suivis d'un (➤) ont été modifiés depuis la précédente version.

Version anglaise de référence : 1-5-565-6-(1A-2)-2FR

Méthodes d'évaluation de l'information utilisées pour le classement: Classement attribué en accord avec les critères de classification de la réglementation française.

Liste des phrases H mentionnées dans les paragraphes précédents avec les intitulés dans leur intégralité :

H301 : Toxique en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 : Nocif par contact cutané.

H330 : Mortel par inhalation.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Base de données de référence :

ESIS: European Chemical Substances Information;

FOOTPRINT (2007/2008) The FOOTPRINT Pesticide Properties DataBase; Database collated by the University of Hertfordshire as part of the EU-funded FOOTPRINT project (FP6-SSP-022704).

<http://www.eu-footprint.org/ppdb.html>;

AGRITOX - Base de données sur les substances actives phytopharmaceutiques; EU Pesticide Database.

Références bibliographiques:

The e-Pesticide Manual, version 3.2 2005-06, Thirteenth Edition, Editor: CDS Tomlin;
Manual Toxicológico de Produtos Fitosanitários para Uso Sanitário - Instituto Nacional de Toxicologia / AEPLA (Associação Empresarial para la Protección de las Plantas (Espanha).
ADR 2017 Editor Tutorial: IMDG Code, 2016 Edition; IATA, 2017 Edition
Rapport d'examen de la substance active Lambda-Cyhalothrin (25 January 2001)

Glossaire:

<p>DJA: Dose Journalière Admissible AOEL: Seuil d'Exposition Admissible pour l'Opérateur BCF: Facteur de bio-concentration CAS: Chemical Abstract Service NAEO: Niveau Acceptable d'Exposition pour l'Opérateur NA : Pas de données disponibles NOEL: Niveau ne provoquant aucun effet observable NOEC: Concentration ne provoquant aucun effet observable</p>	<p>TLV - TWA: Valeur Limite d'Exposition. Durée Moyenne Pondérée PBT : Persistance, Bioaccumulation et Toxicité DL₅₀: Dose létale 50 CL₅₀: Concentration létale 50 CE₅₀: Concentration Effective moyenne DT₅₀: Temps correspondant à une diminution de 50% de la concentration- demi-vie - p.c.: Poids corporel vPvB : Très persistant et très bioaccumulatif</p>
--	---

Cette fiche de données de sécurité résume nos connaissances à la date de publication de ce document qui proviennent de sources que nous considérons comme être dignes de foi. Ces informations sont fournies à titre indicatif afin de manipuler, de stocker, d'utiliser et d'éliminer le produit dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Chaque utilisateur doit lire attentivement cette fiche de sécurité et tirer parti des renseignements en fonction du contexte et de la façon dont le produit sera manipulé et utilisé sur le lieu de travail. Ces informations ne concernent que le produit nommé et peuvent être rendues caduques, sauf avis contraire spécifique, en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances. Aucune responsabilité ne sera acceptée pour toute blessure, perte ou dommage résultant de l'absence de prise en compte des informations ou des conseils contenus dans cette fiche de données de sécurité. Si des précisions ou des informations supplémentaires sont nécessaires pour s'assurer qu'une évaluation appropriée du risque peut être faite, l'utilisateur doit contacter le fabricant du produit.